

RÈGLEMENT RCA25 09008-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

VU les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du 13 avril 2026;

À la séance du 4 mai 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 (RCA25 09008) est modifié par l'insertion, après le premier alinéa de l'article 38, de l'alinéa suivant :

« Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande d'occupation temporaire du domaine public pour la durée des travaux de construction ou de transformation d'un bâtiment destiné exclusivement à des fins d'habitation pour des personnes nécessitant aide, protection, soins ou hébergement, ou à des fins d'habitation visant à améliorer l'offre en logement social et abordable sur le territoire de l'arrondissement, pourvu que ce bâtiment soit construit pour un organisme à but non lucratif ou une coopérative d'habitation. ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après le deuxième alinéa de l'article 39, de l'alinéa suivant :

« Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande d'occupation temporaire du domaine public pour la durée des travaux de construction ou de transformation d'un bâtiment destiné exclusivement à des fins d'habitation pour des personnes nécessitant aide, protection, soins ou hébergement, ou à des fins d'habitation visant à améliorer l'offre en logement social et abordable sur le territoire de l'arrondissement, pourvu que ce bâtiment soit construit pour un organisme à but non lucratif ou une coopérative d'habitation. ».

3. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Dossier 1264212003

Maude Théroux-Séguin (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion :	16 mars 2026
Dépôt du règlement :	13 avril 2026
Adoption du règlement :	4 mai 2026
Entrée en vigueur :	13 mai 2026
